

respecter les parties du Protocole dont elle est chargée, l'autorité doit aussi favoriser la conformité en entreprenant des programmes de sensibilisation et en fournissant des renseignements pertinents et à jour par l'entremise d'importantes sources de média. Finalement, comme point central des activités ayant trait au Protocole, l'autorité nationale du Canada doit jouer un rôle important à l'échelle internationale, étant donné la position privilégiée qu'occupe le Canada dans la communauté internationale, particulièrement dans le domaine du désarmement.